

Ouvrier(ière) Paysagiste de Création (H/F) - CDI

L'ouvrier paysagiste qualifié, effectue des divers travaux de création en aménagements paysagers. (maçonnerie, arrosage, pavage, dallage...)

Reçoit des directives générales.

Polyvalent dans l'exécution des tâches fixées. Transmission de l'expérience professionnelle.

Autonomie - forte polyvalence.

Evolution possible vers un poste de Chef d'équipe.

Rémunération : En fonction de l'expérience professionnelle
Indemnités de petits déplacements, HS majorées et payées.

